



4089 JUV

8

5426

1 At 42  
209.94

CÉDRIC LAVIGNE

# Étudier les dynamiques paysagères dans les démarches de projet : pour quoi faire ?

## L'exemple de la vallée des Jalles (Gironde)

“L’ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l’action même<sup>1</sup>.”

Les chartes, plans et atlas de paysage, mis en œuvre depuis quelques années par les collectivités locales et territoriales dans le cadre de la Convention de Florence (2000), sont des outils de connaissance visant à orienter les politiques publiques à la fois vers une meilleure protection et un meilleur aménagement des lieux. Majoritairement confiés à des paysagistes, les atlas se proposent d’identifier des unités de paysage et de les décrire dans leurs composantes paysagères. Chargés de qualités, de valeurs que l’enquête et la construction du regard permettent de révéler, ils constituent une source de connaissance au service de l’action. Jugés parfois trop statiques, leurs objectifs font néanmoins débat au sein de la profession des paysagistes. Pour Yves Luginbühl, géographe et ingénieur agronome qui a proposé un cadre méthodologique à leur réalisation<sup>2</sup>, ces atlas s’inscrivent dans la tradition française des missions d’inventaire. Ils revêtent de ce fait une valeur patrimoniale sans que, pour autant, les fondements historiques fassent l’objet d’une analyse approfondie. Les archéologues qui, au travers des opérations d’inventaire et de fouille qu’ils réalisent, sont régulièrement confrontés à la matérialité des paysages pourraient être des interlocuteurs intéressants pour les paysagistes, mais leur conception strictement chronostratigraphique des vestiges (le passé est enfoui et ne peut être révélé que par la fouille) ne favorise pas le dialogue.

Cédric Lavigne est membre du laboratoire AUS-UMR LAVUE 7218, CNRS / université Paris-8, et consultant en archéogéographie.

PAGE PRÉCÉDENTE  
Fig. 7 – Indices phytographiques révélant dans des prairies un paléochenal de la Jalle (cliché n° 5428 de la mission CDP 6307).

1. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* [1949], Paris, Armand Colin, “Références : histoire”, 1997, p. 11.

2. Yves Luginbühl (dir.), *Méthode pour des atlas de paysage. Identification et qualification*, Paris, Strates / CNRS-SEGESA, 1994.

3. Voir Gérard Chouquer (dir.), "Objets en crise, objets recomposés.

Transmissions et transformations des espaces historiques, enjeux et contours de l'archéogéographie", *Études rurales*, n° 167-168, 2003 ; "Nouveaux chapitres d'histoire du paysage", *Études rurales*, n° 175-176, 2005 ; *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra, CEAUCP, 2007. Ricardo Gonzalez Villaescusa (dir.), "Archéogéographie et disciplines voisines", *Études rurales*, n° 188, 2011.

4. Voir Cédric Lavigne, "L'archéogéographie, une expertise au service des politiques publiques d'aménagement. L'exemple de la commune de Bègles (Gironde)", in Magali Watteaux (dir.), "L'archéogéographie. Un état des lieux et de leurs dynamiques", *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 125, 2011, p. 47-54 ; "L'articulation de l'héritage et du projet dans l'aménagement urbain. L'exemple du secteur de Braza à Bordeaux", in Sandrine Lavaud et Burghart Schmidt (dir.), *Représenter la ville. Moyen Âge-XXI<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Ausonius, "Scripta mediævalia", 2012, p. 363-400.

5. On entend par planimétrie le produit de l'ensemble des interventions des sociétés à la surface du globe : routes, parcellaires, habitats de toutes sortes, mais aussi limites artificielles comme certaines formations végétales (la lisière des forêts, par exemple) ou l'hydrographie "maîtrisée". L'analyse de morphologie agraire ou de morphologie urbaine rend compte des agencements et des dynamiques de ces formes.

6. L'auteur remercie Brigitte Terraza, vice-présidente de la Communauté urbaine de Bordeaux, Dominique Stevens, directeur de la Direction de la nature, Magali Da Silva, chef du service Espaces naturels et biodiversité, et Alain de Framond, chargé de mission Parc des Jalles, de la confiance qu'ils lui ont manifestée dans le cadre de ce projet.

Plusieurs expériences récentes conduites dans le domaine de l'archéogéographie ouvrent néanmoins un horizon théorique et méthodologique qui pourrait faire bouger les lignes. Cette discipline, qui a pour objet l'étude des dynamiques de l'espace géographique dans la longue durée<sup>3</sup>, élargit depuis quelques années ses questionnements aux rapports entre héritages et projets<sup>4</sup>. Privilégiant l'entrée par les planimétries<sup>5</sup> et se fondant sur le constat que les formes des paysages conservent la mémoire de leurs organisations passées, l'archéogéographie offre une expertise de plus en plus fréquemment mise en œuvre par les collectivités locales et territoriales soucieuses de durabilité et d'hybridation. À travers l'exemple de l'étude conduite pour la Communauté urbaine de Bordeaux sur la vallée des Jalles, l'article se propose de montrer comment l'archéogéographie permet de construire un nouveau rapport aux lieux et de proposer aux disciplines du projet, qui interviennent dans le cadre des politiques publiques, un lien inédit entre passé, présent et avenir<sup>6</sup>.

## UNE VALLÉE INONDABLE, OBJET D'UNE CONSERVATION INVENTIVE

Au nord-ouest de Bordeaux, les Jalles du Taillan et de Canteret, d'Eysines et du Sable présentent, sur douze kilomètres de long, une continuité d'espaces naturels et agricoles qui constitue la plus grande coulée verte de l'agglomération (fig. 1). D'orientation générale est / ouest, elle s'étend depuis le moulin de Gajac, à Saint-Médard-en-Jalles, jusqu'aux bords de la Garonne, entre Bordeaux et Blanquefort. Zone humide, riche d'une faune et d'une flore d'une grande diversité, les Jalles accueillent le premier site de captage d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux, et demeurent le lieu d'une activité de maraîchage traditionnel et d'élevage extensif de bœufs et de chevaux. Elles subissent cependant de fortes pressions foncières, visant à ouvrir à l'urbanisation les terres agricoles soumises à la déprise provoquée par la crise de l'activité maraîchère. Le risque d'inondation, résultant de la combinaison de pluies prolongées et de forts coefficients de marée de la Garonne, explique la survivance de cette coulée verte suite à la phase d'urbanisation massive qu'a connue la périphérie de Bordeaux au cours des quarante dernières années.

Conscients de l'intérêt écologique et économique des Jalles et de la qualité du cadre de vie qu'elles offrent aux populations locales, la Communauté urbaine de

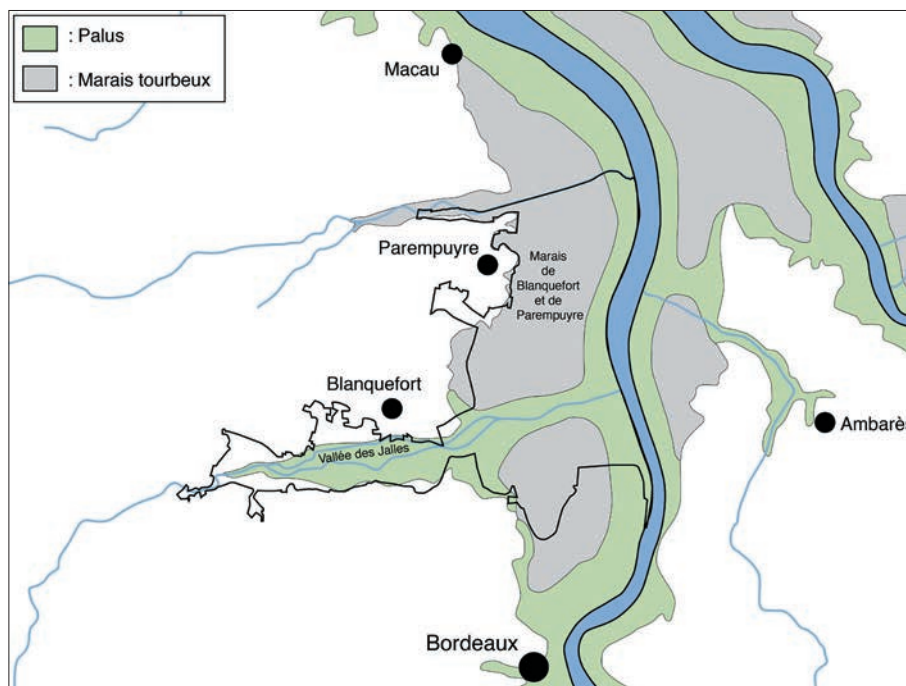


Fig. 1 – Croquis géomorphologique des marais de la Garonne et de la Dordogne (au trait noir, le périmètre du Parc des Jalles).

Bordeaux, le conseil général de la Gironde, le Syndicat de gestion des rivières SIJALAG et les communes riveraines ont engagé, depuis 1999, une action de protection avec la création d'un Parc intercommunal des Jalles. L'ambition de ce parc, qui intègre également les marais des communes de Blanquefort et de Parempuyre au nord, est de porter un projet global et cohérent de protection, de valorisation et de développement durable qui permette de limiter l'étalement urbain et de soutenir l'activité agricole traditionnelle tout en mettant en valeur l'identité des lieux. C'est dans cette optique que la Communauté urbaine de Bordeaux a fait réaliser une étude archéogéographique, l'objectif étant, sur la base d'une connaissance fine de l'histoire et de la mémoire des lieux, de favoriser des choix éclairés d'aménagement fondés sur une articulation inventive entre héritages et projets.

### DES TERRES MARÉCAGEUSES DESSÉCHÉES AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

À l'amont de la Gironde, sur les rives de la Garonne jusqu'à Bordeaux et sur celles de la Dordogne jusqu'à Asques, l'estuaire est bordé de bourrelets alluviaux de cinq cents à huit cents mètres de large en moyenne, en arrière desquels se sont formées d'immenses dépressions marécageuses. Ces marais ont été annexés au continent

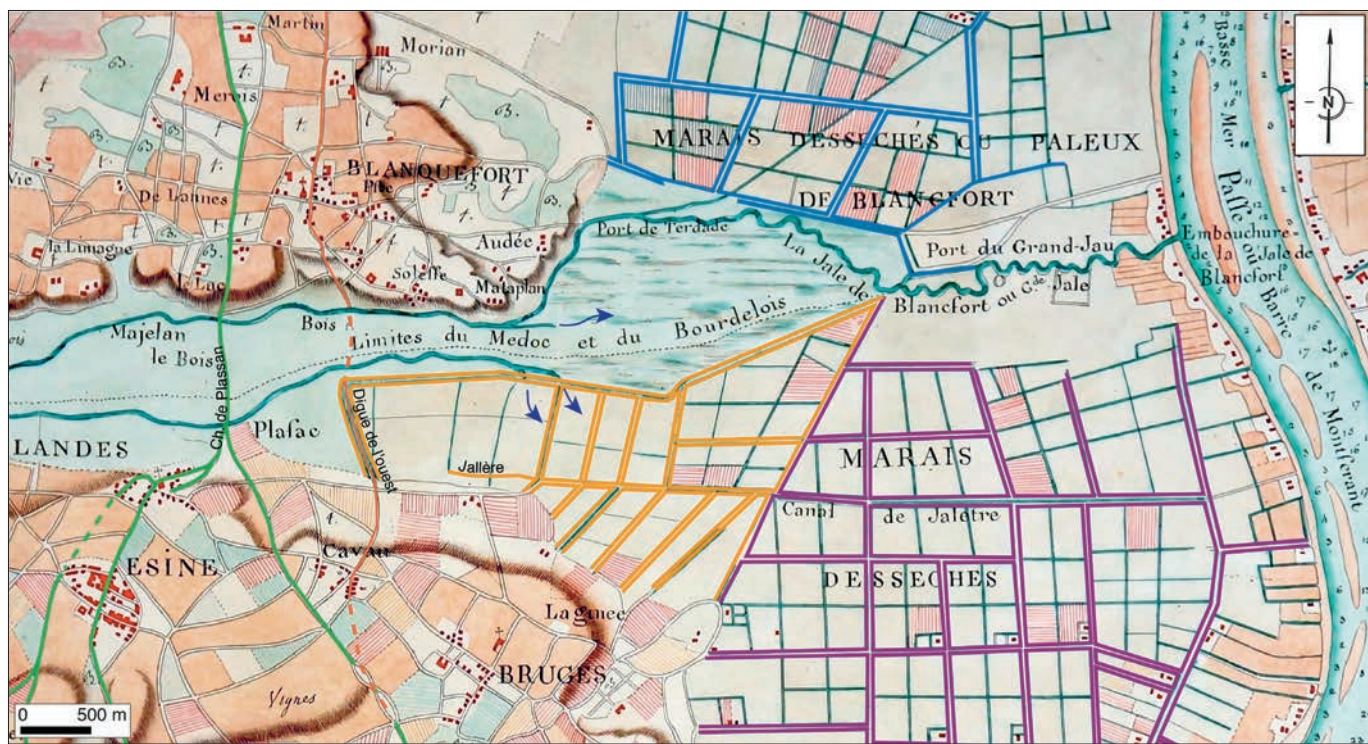


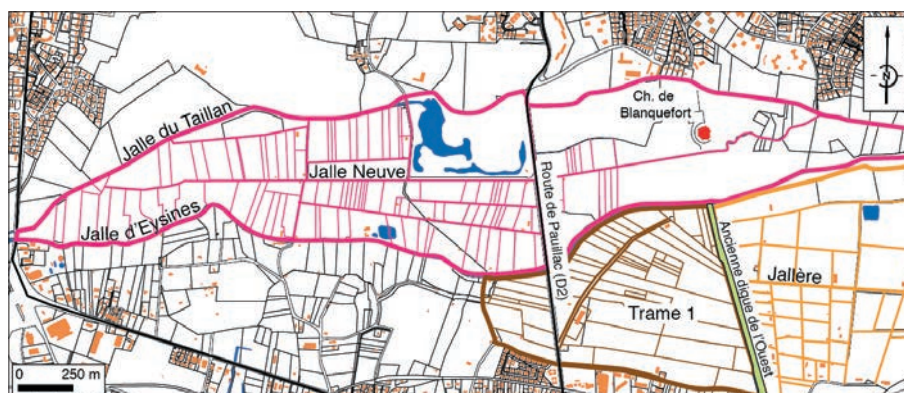
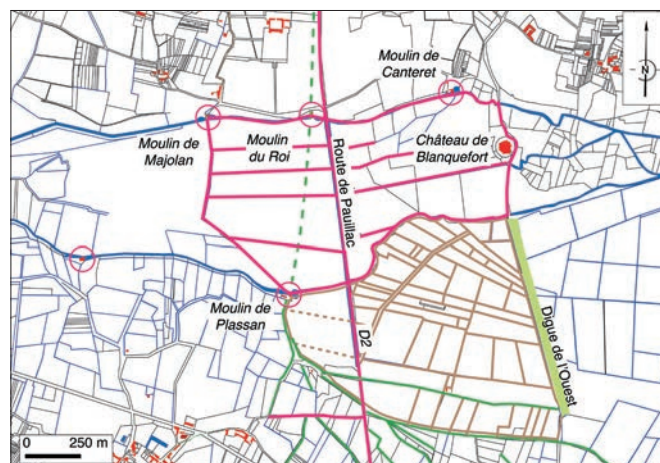
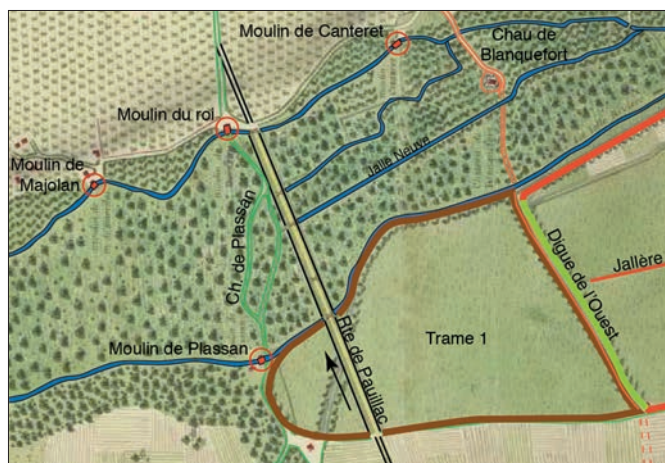
Fig. 2 – La vallée des Jalles et les marais de la rive gauche de la Garonne (détail), d'après la carte de Claude Masse publiée entre 1706 et 1724. (Source : bibliothèque municipale de Bordeaux, C 43.)

à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, par de gigantesques travaux de drainage visant à en affecter les sols à un usage agricole<sup>7</sup>. C'est le cas de la vallée des Jalles, mise en valeur dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, suite au dessèchement des marais de Bordeaux, au sud, et de Blanquefort, au nord, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si la carte de Masse (1706-1724) montre que la vallée des Jalles est encore marécageuse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 2), celle extraite de l'Atlas de Trudaine (1745-1780) témoigne que des travaux de drainage ont commencé à être entrepris. Cette dernière figure le périmètre d'une trame formant un demi-éventail (fig. 3, en marron) qui prend appui sur la digue de l'ouest (en vert clair), construite par Conrad Gausson au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour protéger le marais de Bordeaux des débordements de la Jalle, et se prolonge jusqu'au chemin de Plassan, qui en marque la limite à l'ouest (en vert). Cette trame est recoupée par la route de Pauillac (actuelle RD 2, en noir), construite approximativement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui prouve qu'elle lui est antérieure.

C'est seulement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la partie amont de la vallée est mise en valeur. Plusieurs collecteurs sont creusés perpendiculairement à l'axe de la route

7. Voir Raphaël Morera, *L'Assèchement des marais en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.



de Pauillac et servent d'armature à une nouvelle trame (fig. 4, en rose), limitée à l'ouest par un chemin reliant le moulin de Plassan au moulin de Majolan et à l'est par le chemin de Canteret. Celle-ci est étendue vers l'ouest au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec le prolongement de la Jalle Neuve, entraînant une bonification progressive du secteur compris entre la Jalle du Taillan et la Jalle d'Eysines (fig. 5). À l'est de la route de Pauillac, en revanche, les formes ne se sont pas développées, sans doute en raison de la nature tourbeuse des sols liés à la cuvette marécageuse de la rive gauche de la Garonne. Dans la partie sud-ouest de la vallée, de curieuses formes circulaires d'environ quatre cents mètres de diamètre (fig. 6) pourraient correspondre à des petites opérations de dessèchement au Moyen Âge, associant collecteur central et fossé de circuit<sup>8</sup>. De tels aménagements sont attestés, dans les textes, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, en bordure de l'estuaire de la Gironde<sup>9</sup>, sans qu'on soit capable de dire la forme qu'ils prennent sur le terrain.

À GAUCHE

Fig. 3 – La trame marron est implantée au contact de la digue de l'ouest édiflée par Conrad Gausson au début du XVII<sup>e</sup> siècle (d'après l'Atlas de Trudaine, 1745-1780).

À DROITE

Fig. 4 – La trame rose implantée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de part et d'autre de la route de Pauillac, et la trame marron accolée à la digue de l'ouest (d'après le plan cadastral ancien).

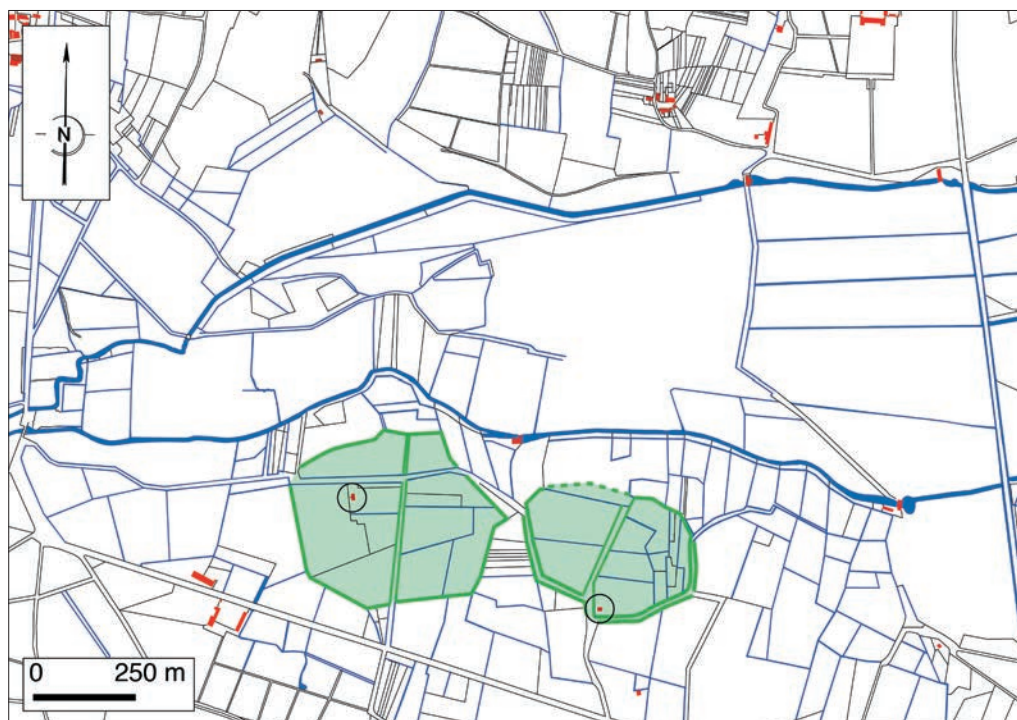
CI-CONTRE

Fig. 5 – La trame rose aujourd'hui (d'après le plan cadastral actuel).

8. Voir Jean-Loup Abbé, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, "Tempus", 2006.

9. Voir Didier Coquillas, "Conquête et drainage des terres de marais de l'estuaire de la Gironde entre le X<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Démarche méthodologique spécifique et résultats inattendus", in *L'Estuaire de la Gironde*, Samonac, Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, "Cahier n° 6", 2005, p. 13-62.

Fig. 6 – Relevé de formes circulaires, au sud de la Jalle d'Eysines, pouvant s'apparenter à des assèchements du Moyen Âge (d'après le plan cadastral ancien).



En aval de l'ancien chemin de Plassan et jusqu'au bourrelet alluvial de la Garonne, la vallée s'enfonce de plusieurs mètres et atteint la cote d'un demi-mètre d'altitude dans le quartier de Labatut. Cette dépression topographique correspond à ce qui était autrefois les marais de la rive gauche de la Garonne, desséchés à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Les formes se distinguent – hormis précisément dans les zones drainées à l'époque moderne – par un dessin plus trapu et irrégulier qui s'explique par les nombreuses défluviations de la Jalle au cours du temps. L'analyse des photographies aériennes verticales de l'Institut géographique national (IGN) permet d'en appréhender les différents tracés fossiles, qui apparaissent dans les prés lors des épisodes de sécheresse (voir fig. 7). Ces paléochenaux appartiennent à un cours fossile de la Jalle qui s'étend en aval de la RD 2, soit la zone des marais tourbeux de la rive gauche de la Garonne (fig. 8, en jaune). Ce paléocours est, pour l'essentiel, antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle, puisqu'il est recoupé par la digue du nord (en vert) édiflée par Conrad Gausson entre 1602 et 1627 (il s'agit là d'un élément de chronologie relative) ; à cette époque, la rivière occupait donc déjà un autre lit. Plusieurs défluviations intervenues au fil du temps ont conduit à un déplacement progressif de la rivière, les anciens thalwegs évoluant vers une forme fossile.

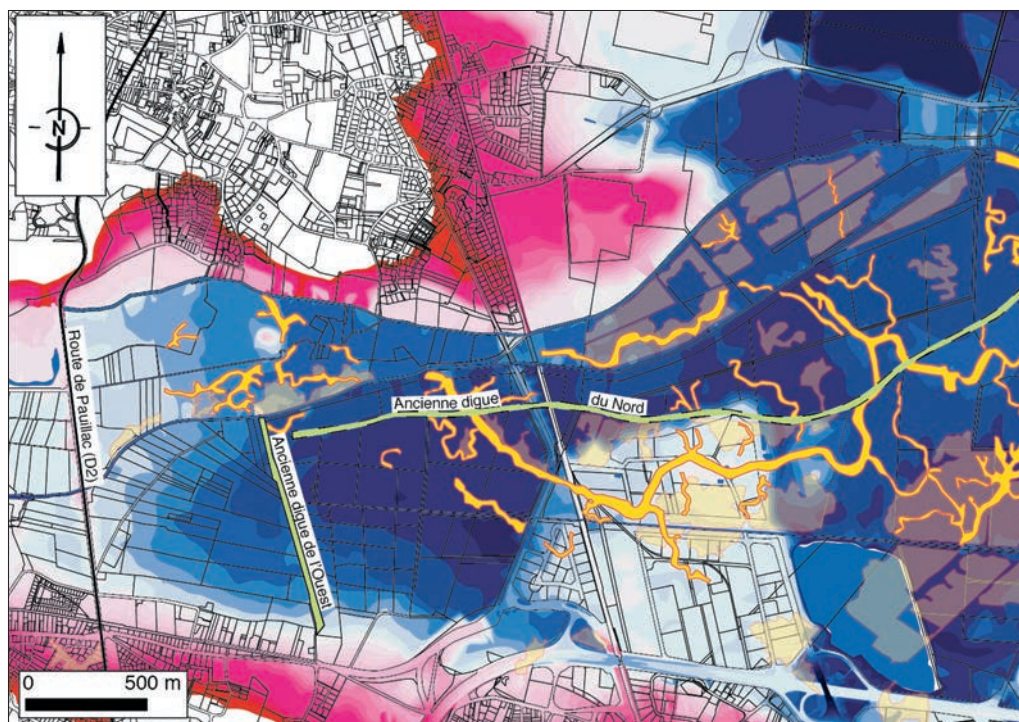


Fig. 8 – Compilation sur le plan cadastral de toutes les traces (en jaune) relevées en photo-interprétation sur les missions aériennes de l'IGN.

## QUELLES ARTICULATIONS ENTRE HÉRITAGES ET PROJETS ?

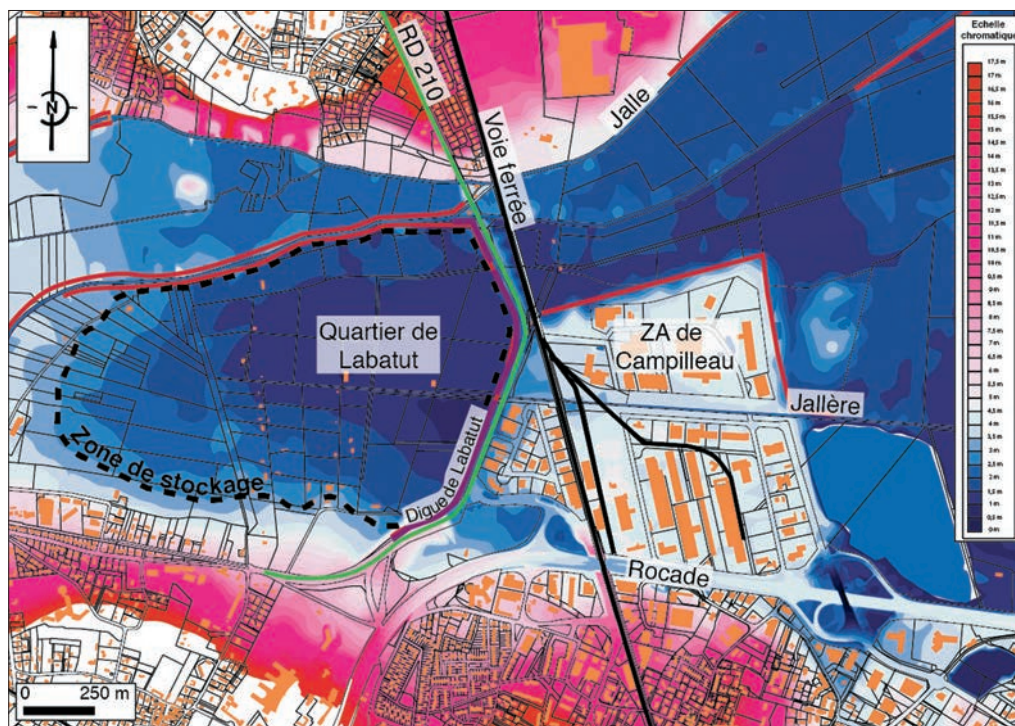
En inscrivant l'aménagement dans la compréhension des dynamiques morphologiques de longue durée, l'archéogéographie ouvre sur la compréhension d'un état hérité, chargé d'atouts, de potentialités, de contraintes ou de risques pour les projets actuels, et propose des *scenarii* adaptés en fonction des problématiques. Nous en retiendrons trois à titre d'illustration de notre propos, contingents à l'étude de cas : la prévention des inondations, l'aménagement foncier et la restauration de corridors écologiques.

### REGARD SUR LA PROBLÉMATIQUE DE L'INONDATION

La vallée des Jalles a connu, en décembre 1952, une inondation dramatique qui a conduit les services de l'État à classer en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) la quasi-totalité du bassin compris entre Jallepont et la Garonne. Celle-ci ne doit rien à la Garonne, mais à l'efficacité du réseau de drainage des landes médocaines creusé en amont lors de l'enrésinement des landes communales après la loi de 1857<sup>10</sup>. Mal entretenu et n'assurant plus un écoulement

10. Voir Henri Enjalbert, "Les inondations de Bordeaux en décembre 1952", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome XXIV, 1953, p. 258-268.

Fig. 9 – La digue de Labatut (en violet) et le “môle” des Quatre-Ponts formé par le rebord du coteau, au nord, et la plate-forme de remblais de la zone industrielle de Bruges, au sud.



satisfaisant, ce réseau de “crastes” est entièrement curé “à vieux bords et vieux fond” après la Seconde Guerre mondiale, pour favoriser un écoulement rapide des eaux vers la Jalle. Le 17 décembre 1952, roulant jusqu’à presque cinquante mètres cubes à la seconde, la rivière dévale ainsi du plateau landais (à quarante mètres d’altitude en moyenne) vers Jallepont (à sept mètres d’altitude) à une vitesse extraordinaire de trois ou quatre mètres par seconde. Ni les digues bordant les Jalles, ni les écluses sur la Garonne ne peuvent contenir et évacuer les eaux, qui débordent et, faute de pouvoir rejoindre la Garonne dont elles sont séparées par le bourrelet alluvial, transforment en lac les terres basses du nord de Bordeaux.

Un tel épisode n’aurait pas, aujourd’hui, les mêmes conséquences. Le creusement du lac de Bordeaux dans les années 1960 et la mise en place d’un système d’assainissement et de gestion des eaux pluviales dans les années 1980 ont, en effet, complètement changé les termes de la problématique hydraulique de la vallée des Jalles. Mais tandis que ces aménagements ont permis de réduire la vulnérabilité de la banlieue nord de Bordeaux, d’autres, effectués dans l’ignorance de la logique des lieux, ont considérablement accru l’impact potentiel d’une éventuelle nouvelle inondation de la Jalle sur la vallée elle-même.

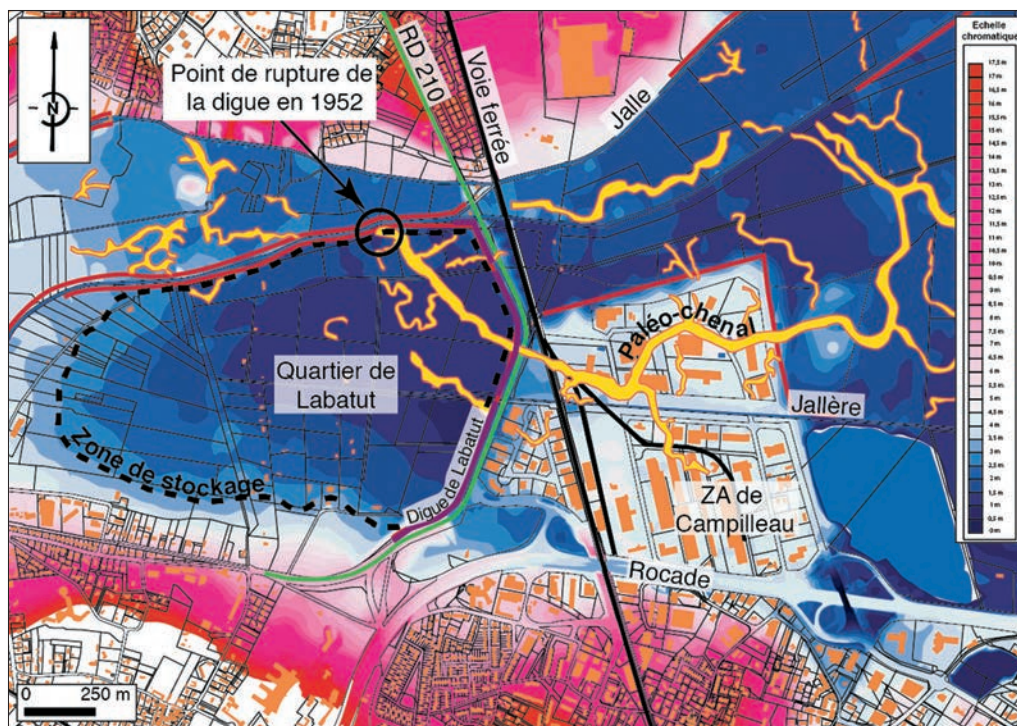


Fig. 10 – La présence d’un paléo-chenal de la Jalle du Sable (en jaune) constitue un point de fragilité pour la digue qui pourrait être affouillée en sous-œuvre.

Le quartier de Campilleau, sur la commune de Bruges, a ainsi été remblayé lors de l’installation de la zone industrielle, à la fin des années 1970, gagnant sur les marais desséchés de la rive gauche de la Garonne. Cette zone de remblais s’avance loin vers le nord et forme, avec le bord du coteau qui lui fait face, une sorte de “môle” qui constitue, à proximité des Quatre-Ponts, un goulot d’étranglement (fig. 9). Cet effet de barrière a été renforcé par la construction, le long de la RD 210 (en vert), d’un collecteur d’eau pluviale juché sur une haute levée de terre (la digue de Labatut, en violet) qui conduit l’eau collectée le long de la rocade vers la Jalle, fermant presque complètement la vallée. En cas de rupture d’une digue au sud de la Jalle d’Eysines, l’eau s’écoulerait inmanquablement vers le quartier de Labatut qui constitue, avec une altitude comprise entre un demi et un mètre NGF, le point bas de la vallée. L’eau resterait alors bloquée derrière la “digue” qui longe la RD 210, n’ayant pour seul exutoire que la Jallère.

La présence d’un paléo-chenal de la Jalle, dans ce même secteur de Campilleau, constitue un facteur de risque supplémentaire (fig. 10, en jaune). Orienté vers le bas du quartier de Labatut, il offre un possible chemin pour l’eau en cas de rupture de la digue dans ce secteur. En outre, son thalweg constitue un point de fragilité



Fig. 11 – Les bassins du Grand Vermeney et du Vermeney Mouillé sur la carte d'état-major.

pour l'ouvrage qui pourrait être affouillé en sous-œuvre en cas de débit trop important de la rivière – un tronçon de la digue s'est précisément rompu en ce point lors de l'inondation de 1952.

Partant de ce scénario, quelles préconisations faire en termes de prévention des inondations ? En complément d'une gestion adéquate du bassin amont visant à retarder l'écoulement des eaux pluviales vers la Jalle, l'étude archéogéographique ouvre sur des propositions fondées sur l'héritage des formes locales, à savoir le réaménagement du bassin du Grand Vermeney. Lors du dessèchement du grand marais de Bordeaux et de Bruges, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un vaste champ d'inondation (le bassin du Grand Vermeney, regroupant les quartiers du Grand Vermeney, du Petit Vermeney et du Vermeney Mouillé) est aménagé par Conrad Gausсен entre la Jalle et la digue du nord, de façon à permettre à la rivière de s'étaler en cas de crue (voir fig. 2, au centre). Entre 1735 et 1746, ce bassin est réduit d'environ deux tiers de sa surface de façon à dessécher les terrains du Petit et du Grand Vermeney, acquis par le syndicat des marais en 1694 ; seule subsiste, dans la zone encadrée par les digues, la partie appelée Vermeney Mouillé (fig. 11). Ce bassin continue à jouer un rôle lors des épisodes d'inondation, ce qui n'est pas le cas de celui du Grand Vermeney, qui reste généralement sec. Mais ne pourrait-on pas envisager de lui redonner sa

fonction initiale de champ d'expansion des crues de la Jalle ? En cas d'épisode de pluies prolongées et / ou intenses, provoquant une forte montée du niveau de la rivière, il pourrait alors être mis en eau artificiellement, de façon à écrêter la crue et éviter que des brèches ne s'ouvrent dans les ouvrages de protection, provoquant une inondation de la vallée maraîchère. L'ouvrage s'apparenterait ainsi aux bassins d'étalement aménagés par la Communauté urbaine de Bordeaux à proximité de la rocade. L'eau serait ensuite progressivement restituée à la rivière et le bassin rendu à l'usage agricole qui est le sien, au sein de la réserve naturelle de Bruges.

### **ÉLÉMENTS POUR UNE STRATÉGIE FONCIÈRE D'AMÉNAGEMENT**

Afin de conforter la vocation agricole de la vallée des Jalles et de soutenir le développement de nouveaux modes de production et une commercialisation en circuits courts, le conseil général de la Gironde a mis en place, en 2011, un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles (PPEANP) d'une superficie de sept cent quatre-vingt-cinq hectares. Outil d'intervention foncière, le PPEANP met en œuvre, entre autres, un programme d'action proposant des orientations destinées à favoriser l'exploitation agricole. Au-delà de la référence un peu convenue à la "tradition maraîchère", la mémoire des paysages offre-t-elle des matériaux susceptibles de nourrir la réflexion et d'orienter l'aménagement des lieux ?

Une carte du classement des terres a été établie par Éric Richard, géomètre-expert au sein du cabinet Cerceau, maître d'œuvre de l'opération d'aménagement foncier pilotée par le conseil général de la Gironde (fig. 12). Cette carte met en évidence la nature des cultures pratiquées, la part respective qu'elles occupent au sein du PPEANP (environ quatre cinquièmes de terres cultivées pour un cinquième de prairies) et leur localisation, les prairies formant un bloc compact à l'est de la RD 2, entre les Jalles de Canteret et du Sable. Elle établit également la valeur agricole de chaque parcelle selon un barème de points (de mille à onze mille points à l'hectare pour les terres, et de mille à cinq mille pour les prairies) pour établir un système d'équivalence.

Extrêmement détaillée, cette carte n'en reste pas moins difficile à lire et surtout à comprendre. De ce fait, comment construire une stratégie foncière partagée par un maximum d'acteurs ? En confrontant la carte des trames parcellaires que nous avons identifiées avec celle du classement des terres, plusieurs clés de lecture attirent l'attention sur l'hybridation extrêmement forte des formes planimétriques,



Jalle du Taillan et au sud du parc de Majolan) se distinguent ; ils présentent des sols à fortes contraintes d'humidité (en vert) ou constitués de sable maigre, conduisant à une déprise agricole qui s'exprime par un retour des friches (en jaune) ou des bois (en orange). Pourquoi ces écarts ? S'agissant de la bordure de la Jalle du Taillan (qui est un bief artificiel), le travail de photo-interprétation a révélé, sur plusieurs clichés, des taches blanchâtres qui pourraient être liées à un engorgement des sols (en jaune), expliquant ainsi la plus faible valeur agrologique des parcelles, voire leur abandon, et le retour au boisement. S'agissant du secteur sud du parc de Majolan, la carte hypsométrique montre que s'opère ici une rupture de pente (altitude de quatre mètres et demi, en bleu très clair) qui annonce la grande dépression marécageuse des bords de Garonne. Au lieu de ruisseler naturellement vers cette dépression, l'eau pluviale est bloquée par le puissant talus de la route de Pauillac qui barre la vallée du nord au sud (fig. 14, en rose), engorgeant les sols. Certes, un collecteur borde la route départementale et conduit l'eau vers la Jalle Neuve, mais le dispositif apparaît insuffisant.

Partant de cette lecture croisée du classement des sols et de la morphologie planimétrique et orographique, quelles orientations foncières proposer ? Le propos

Fig. 13 – Comparaison de la carte de la valeur des sols (en haut) avec celle des formes planimétriques et du réseau orographique (en bas) de la trame rose.



Fig. 14 – Le classement des sols du quartier de Plassan dans les catégories T3 et T4 (à gauche, en vert et jaune) s’explique par l’excès d’humidité provoqué par le talus de la route de Pauillac qui bloque la circulation de l’eau vers la Garonne, formant une cuvette (à droite).



ici n’est pas de se substituer au travail réalisé actuellement par le cabinet Cerceau et les services du conseil général en charge du PPEANP, mais de suggérer des pistes de réflexion ou d’action qui n’ont pas encore été explorées.

– “Travailler” (on reste volontairement évasif quant aux réponses techniques à apporter, n’étant plus ici dans notre champ d’expertise) les parcelles ou quartiers qui ne fonctionnent pas bien sur le plan hydraulique en raison d’héritages jusqu’à présent mal évalués.

– Orienter les activités agricoles et d’élevage vers les terres qui leur sont les plus adaptées, autrement dit envisager une partition géographique plus franche entre maraîchage et élevage sur la base des réalités édaphiques locales (sables *versus* tourbes). De nombreuses parcelles, exploitées il y a encore quelques années pour le maraîchage, sont utilisées aujourd’hui pour l’élevage de chevaux, alors que d’autres, jadis en prairies en raison de leur engorgement, ont été mises en culture.

– Respecter la cohérence et la logique des formes héritées, et les renforcer dans le cadre du remembrement.

#### TACHES ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES :

##### RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA RECONNEXION DES ESPACES NATURELS

Les espaces naturels du Parc des Jalles (bois des Sources, réserve naturelle de Bruges, bois de Bretous et de Bordeaux, berges de Garonne) et les espèces végétales et animales qu’ils abritent bénéficient de différents outils juridiques et réglementaires de protection<sup>11</sup>. Il en est de même de l’utilisation raisonnée de la ressource en eau. Fragmentées et éparpillées en différents points de la vallée des Jalles, ces “taches” (le terme est emprunté à l’écologie du paysage) n’assurent pas

11. ZNIEFF (Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique), ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux), ZPS (Zone de protection des sources) et NATURA 2000.

– sinon difficilement – la continuité écologique indispensable au renouvellement des espèces. Aussi l'un des enjeux de la gestion et de la valorisation de ces espaces est-il, à travers la mise en place d'une trame verte et bleue, celui de leur perméabilité avec les milieux environnants et de leur reconnexion. Les Jalles pourraient assurer ce lien mais leur cours est fortement endigué et leur tracé en long a été travaillé au fil du temps pour assurer un écoulement rapide de l'eau vers la Garonne, ce qui ne présente pas les conditions d'une reproduction satisfaisante pour nombre d'espèces de poissons, celles-ci ayant besoin de nappes étales pour frayer. Par ailleurs, la qualité de l'eau sur les Jalles d'Eysines et du Sable reste médiocre en raison des effluents rejetés par la station d'épuration de Cantinolle, et ce malgré les investissements réguliers réalisés par la Communauté urbaine de Bordeaux. Dès lors, quelles actions mener ? L'étude archéogéographique offre, là encore, des matériaux à exploiter et des pistes de travail à explorer, autour de la création de nouveaux corridors écologiques par la restauration des paléochenaux de la Jalle.

Les Jalles d'Eysines et du Sable ont connu, au fil du temps, plusieurs défluviations partielles de leur cours, conduisant à la formation de paléochenaux. Bien que comblés, ceux-ci jouent encore un rôle dans la circulation de l'eau puisque leur tracé apparaît sur nombre de photographies aériennes. Soulignés par la végétation, ils participent aussi à la circulation des flux et des échanges biologiques, et donc localement au maintien de la biodiversité. C'est cette fonction de conduit physique et biologique, définie par les écologues du paysage<sup>12</sup> sous le nom de corridor, que nous proposons d'exploiter dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue du Parc des Jalles. La recherche d'une connexion entre les Quatre-Ponts, le bois de Bretous et les berges de Garonne fait actuellement l'objet d'une réflexion des services de la Communauté urbaine et de la mairie de Bordeaux dans le cadre des mesures compensatoires liées à la construction du grand stade et des ateliers du tramway (en bordure de la Jallère). Ici encore, les préconisations n'ont pas la prétention de se substituer aux expertises de cabinets spécialisés (ici en génie écologique), mais bien de les susciter auprès du maître d'ouvrage en ouvrant le champ des possibles.

Dans la partie inférieure de la vallée, soit sur le tronçon de la Jalle du Sable, plusieurs paléochenaux forment un lacis relativement dense (voir fig. 8), qui constitue un potentiel morphologique, physique et écologique intéressant à

12. Voir Françoise Burel et Jacques Baudry, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec & Doc, 1999.

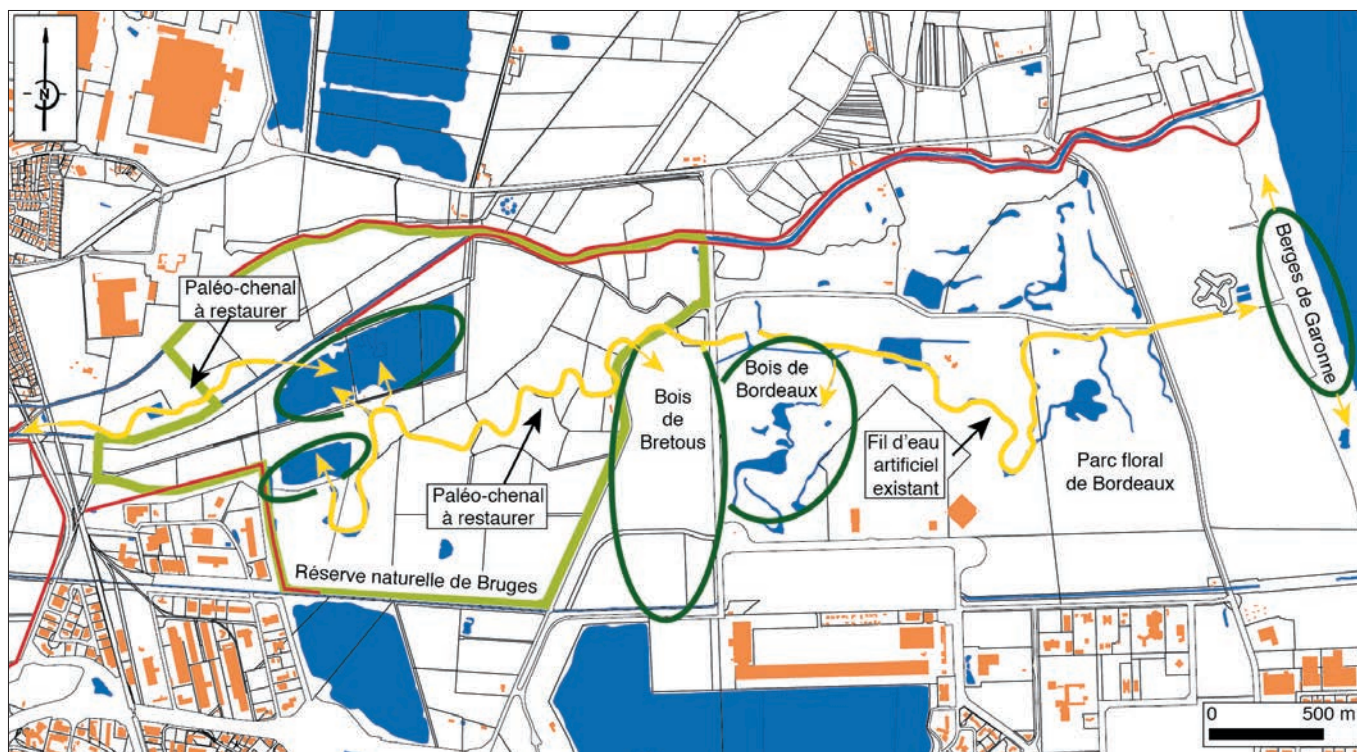


Fig. 15 – Proposition de connexion des taches écologiques (en vert foncé) au moyen de la création d'un corridor reliant fils d'eau existants et paléochenaux de la Jalle (en jaune).

exploiter (fig. 15). L'idée est d'utiliser ces paléochenaux comme corridors pour connecter entre elles les différentes taches écologiques situées entre Quatre-Ponts et la Garonne (étangs de la réserve naturelle de Bruges, bois de Bretous et de Bordeaux, berges de Garonne, en vert foncé), certaines constituant, de façon avérée, l'habitat d'espèces protégées au niveau européen (loutres, visons d'Europe, par exemple). Mais si les berges de Garonne peuvent être reliées aux bois de Bretous et de Bordeaux par le fil d'eau artificiel qui serpente à travers le Parc floral de Bordeaux (en jaune), la liaison avec les Quatre-Ponts pose problème. C'est ici que nous proposons de "réactiver" le paléochenal de la Jalle qui traverse la réserve naturelle de Bruges (en vert clair) afin de relier les étangs saisonniers situés au centre de son périmètre et, au moyen d'un autre paléochenal situé au nord de la Jalle du Sable, la rivière vers Quatre-Ponts. La nature et le degré de la restauration restent à évaluer techniquement, ce qui sort de notre champ d'expertise. La question de l'écoulement de l'eau (qui, pour des raisons à la fois hydrauliques et écologiques, doit être très modéré) constitue, notamment, un point particulièrement délicat. En effet, en raison des atterrissements qui se

sont produits de part et d'autre de la Jalle actuelle, l'eau s'écoule dans les paléochenaux dans le sens inverse de son cours ancien (soit d'est en ouest). Il reste que, si elle était réalisée, cette reconnexion constituerait, au plan national, une opération relativement pionnière, par ailleurs en phase avec les directives récentes de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) concernant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

### INTELLIGIBILITÉ DES LIEUX ET INTELLIGENCE DE LA LIAISON ENTRE LES DISCIPLINES ET LES ACTEURS

Dans le cas de la vallée des Jalles, aucune information archéologique n'existe pour donner à voir le paysage ancien, concourir à l'enrichissement de l'analyse et donc à l'intelligibilité des lieux. L'archéogéographe n'est pour autant ni aveugle ni muet devant l'espace, opérant une série de déplacements de méthodes, d'objets et de concepts par rapport à l'archéologie : du point vers l'espace, du vestige vers l'héritage et du terrain vers la carte. Par ailleurs, dans la chaîne opératoire de l'aménagement, l'archéologie se place, dans la très grande majorité des cas, en aval des projets, c'est-à-dire quand ceux-ci ont été décidés, conçus et financés et qu'il faut lever, lorsqu'il y a un impact sur le sous-sol, l'éventuelle hypothèque que représentent les vestiges d'une occupation ancienne. Au contraire, l'archéogéographie permet de réfléchir sur les territoires en amont des projets ; plus qu'une étude du lointain passé et du passé révolu, elle est une expertise de la complexité des dynamiques qui créent le présent et orientent l'avenir<sup>13</sup>. Sa valeur ajoutée est celle de l'intelligence de la liaison entre les pratiques et les acteurs là où la multiplication des zonages administratifs et des points de vue spécialisés (celui de l'écologue, du paysagiste, de l'hydrogéologue, du géomètre, de l'agriculteur, etc.) a conduit à un éclatement complet de la perception des lieux. On a montré les dysfonctionnements, sinon les risques, provoqués par cette façon de découper les lieux, d'ignorer leurs dynamiques et les caractéristiques qu'ils ont acquises au cours du temps. Guidée par la logique du sujet<sup>14</sup>, l'approche archéogéographique consiste à étudier l'objet dans son ensemble et à faire le lien – sans chercher à se substituer à elles – avec les démarches qui, avec leurs méthodes, objets et problématiques spécifiques, concourent à l'aménagement des territoires. En ce sens, sans être une discipline du projet, l'archéogéographie est aussi une discipline de l'aménagement.

13. Voir Mélanie Foucault, "Dynamique d'un corridor « fluvial » sur la commune de Maillys (Côte-d'Or)", *Études rurales*, n° 167-168, 2003, p. 227-246.

14. Voir Augustin Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, "Mappemonde", 2000.